

Section de Charente-Maritime

Pierre Niollet

Président de section

Le Douhet, le 2 janvier 2025

Chère Madame, Cher Monsieur,

Permettez-moi de vous souhaiter un joyeux Noël et une très bonne année 2024.

Que l'année nouvelle vous apporte du bonheur, une heureuse santé et beaucoup de joies pour vous-même et toute votre famille.

Amicalement

Vous êtes adhérent parce que vous appartenez à cette tranche de la population qui a décidé de représenter et de promouvoir, au sein de notre société, les valeurs républicaines déclinées par l'Ordre National du Mérite.

Mais vous vous demandez peut-être encore ce que peut vous apporter l'ANMONM de Charente-Maritime ?

⇒ Pour tous :

- Une ambiance solennelle et dynamique ; encouragement à l'engagement des JSP, des jeunes du SMV ;
- L'attribution de prix à la jeunesse touchant au civisme, à la citoyenneté et à la civilité ;
- Des réunions d'information, conférences, rencontres conviviales, voyages ou déplacements culturels.

⇒ Pour nos adhérents les plus âgés :

- Un soutien sans ingérence qui concilie aide et autonomie ;
- Soutien aux adhérents isolés, malades ou en difficultés.

Bonne année
2025

Et nous avons besoin de renforts pour faire vivre nos commissions, reconnues dans tout le département, qui assurent le rayonnement de la section départementale de l'ANMONM.

-----**Coupon à découper et à retourner avec votre règlement**-----

BULLETIN DE RENOUELEMENT DE COTISATION 2025

Délivrance d'un reçu fiscal vous permettant de déduire 66% du montant total hors abonnement.

NOM (en majuscules) : Prénoms : N° d'adhérent :

Tél : Mobile : Mail :

Ci-joint paiement par :

Chèque bancaire libellé à l'ordre de « ANMONM Section 17 », à retourner avec votre règlement à :

Mr Marc PERROCHAUD 1 Rue Émile Zola 17400 SAINT- JEAN-D'ANGÉLY

Virement bancaire

Banque : CAISSE D'ÉPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes

IBAN : FR76 1333 5004 0108 1594 6479 063

BIC : CEPAFRPP

Dans le libellé du virement, indiquez impérativement votre Nom, N° adhérent et Cotisation 2025

Les sympathisants n'ont pas le droit de vote aux Assemblées générales et ne sont pas éligibles.

* **CATÉGORIES** : 1 Veuf/veuve d'un membre titulaire de l'ANMONM

2 Conjoint d'un membre titulaire actif de l'ANMONM

3 Descendant au 1^{er} degré du membre titulaire de l'ANMONM décédé. 4 Porte-drapeau section de

5 Titulaire de l'ONM étranger (Joindre copie du diplôme)

6 Donateur

JE PARTICIPE À L'ANMONM

Contribution annuelle Montant minimum :

17,50€

35€

Pour les catégories

1 à 4

5 à 6

Contribution volontaire section

2,50€

5€

JE FAIS UN DON À L'ANMONM

Oui je fais un don

30€

50€

100€

Soit après déduction fiscale

10€

17€

34€

Autre Montant :€

Total cotisation - 1 à 4 : 20€

- 5 à 6 : 40€

JE M'ABONNE À LA REVUE

« Le Mérite »

Oui je fais un don

16€ pour 1 an

80€ pour 5 ans

TOTAL À PAYER

.....€

Je vous donne mon accord pour figurer sur l'annuaire de la section (Tél. + Email) y compris des photographies.

OUI NON

Ne pas tenir compte de ce bulletin de renouvellement si la cotisation 2025 a déjà été réglée.

Date/...../.....Signature

Pour des raisons de planification et de cohérence budgétaires, il est souhaitable de régler la cotisation annuelle dans le courant du 1^{er} trimestre.

Monsieur Pierre Niollet
Adresse : 8 La Brangerie 17100 Le Douhet
☎ 06 84 51 44 95 – ✉ niollet.pierre@orange.fr